



## POSTULAT URGENT

**Auteur** Jens Blatter, Melanie Burgener et Urban Furrer, neo - Die sozialliberale Mitte  
**Objet** Nouvelle loi sur la protection des données: les communes ont besoin de soutien!  
**Date** 11/12/2023  
**Numéro** 2023.12.439

### **Actualité de l'événement**

La nouvelle loi sur la protection des données est entrée en vigueur le 1er septembre 2023 dans le domaine de l'économie privée et sera également applicable aux communes à partir du 1er janvier 2024. Il ne reste donc que trois semaines, jours fériés inclus, pour se préparer à cette nouvelle loi. Comme les Conférences des présidents de communes dans le Haut-Valais l'ont montré ces derniers jours, de nombreux présidents ne savent pas ce qu'ils doivent faire: ils se sentent pris au dépourvu et ont besoin d'informations plus claires au sujet de la nouvelle loi sur la protection des données.

### **Imprévisibilité**

Les Conférences des présidents de communes dans le Haut-Valais ont révélé ces derniers jours que de nombreuses communes ne sont pas préparées. Plusieurs présidents ont fait savoir à ce propos qu'ils avaient besoin d'informations claires de la part du canton, et ce de toute urgence. Il n'était pas prévisible que de nombreuses communes ne sachent pas encore précisément ce qu'elles doivent faire, trois semaines avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

### **Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate**

En 2023, la protection des données a occupé une place très importante, notamment du côté des communes. Celles-ci archivent des données parfois très sensibles, qui ne doivent en aucun cas tomber entre les mains de pirates informatiques. Il importe de prendre toutes les mesures nécessaires afin de protéger les données de la population contre toute tentative de détournement. Pour les communes, la nouvelle loi sur la protection des données entrera en vigueur le 1er janvier 2024 et, aux yeux de nombreux présidents de communes, il reste encore beaucoup d'éléments à clarifier. Davantage d'informations sont nécessaires.

La nouvelle loi sur la protection des données est entrée en vigueur le 1er septembre 2023 dans le domaine de l'économie privée et sera également applicable aux communes à partir du 1er janvier 2024. Des séances d'information organisées dans le Haut-Valais ont révélé que de nombreux présidents de communes ne savent pas encore exactement ce qu'ils doivent faire à ce sujet. La protection des données est une thématique importante, particulièrement pour les communes qui stockent des données personnelles très sensibles. Celles-ci doivent être protégées contre les cyberattaques. De nombreux présidents de communes ont fait savoir qu'un soutien urgent et des informations claires de la part du canton leur étaient nécessaires en la matière.

### **Conclusion**

Le Conseil d'État est prié de fournir de toute urgence le soutien nécessaire aux communes, afin que la loi puisse

être mise en œuvre rapidement et que les données sensibles de la population puissent être protégées. Il convient par exemple de fournir des check-lists spécifiant en premier lieu tout ce qui doit être entrepris, par qui cela doit être fait et dans quel délai.